



# Intimidation et violence

## Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : 3 décembre 2014

Nom de l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves : 315

Nom de la directrice : Katia Fornara

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :  
Carmela Avvampato

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :  
Rosette Turner-Thériault, Marie-Ève Lapointe, Isabelle Crégheur, Jessica Lefebvre-Tessier, Carmela Avvampato et Katia Fornara

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
QES		Septembre 2013	
Forces du milieu			
<p>Nous constatons qu'il y a peu de situations d'intimidation et elles sont de plus en plus dénoncées. La présence de violence ou d'intimidation n'est pas tolérée et les interventions sont immédiates lorsque les situations sont rapportées ou observées.</p>			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p>La violence est davantage présente que l'intimidation;</p> <p>La violence se présente sous différentes formes : physique quelques fois mais plus souvent verbale (commentaires blessants, paroles blessantes sur les différences...);</p> <p>Nous observons aussi une forme de chantage et de marchandage qui peut incarner une violence psychologique;</p> <p>L'intimidation se vit souvent sous forme de rejet volontaire de certains enfants;</p> <p>Nous constatons que l'effet de groupe a une influence sur les gestes de violence;</p> <p>Nous constatons que la violence et l'intimidation se déroulent presque uniquement entre enfants du même groupe d'âge.</p>	<p>Nous souhaitons diminuer de 10% les échanges d'insultes et de paroles blessantes entre les élèves pendant les transitions, les récréations et les périodes passées au service de garde.</p> <p>Nous travaillerons auprès de certains élèves ciblés.</p>	<p>Activités de prévention pour tous (affiches, semaine du civisme, lectures interactives);</p> <p>Ateliers spécifiques animés par la TES (jeux de rôle, apprentissage d'une démarche de résolution de conflits, cercle de discussion);</p> <p>Suivi avec une professionnelle (renforcement positif, retour sur les situations problématiques, propositions de défis);</p> <p>Grilles de compilation;</p> <p>Autoévaluation.</p>	<p>Être en relation positive avec ses pairs;</p> <p>Faire des messages clairs pour exprimer le mécontentement;</p> <p>Appliquer une démarche de résolution de conflits.</p>

**Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)**

Nous souhaitons améliorer la communication avec les parents, les informer des différences entre les conflits et l'intimidation, leur transmettre des interventions gagnantes à faire auprès de leurs enfants (victimes ou auteurs d'intimidation).

Outils de communication : agenda, téléphone, courriel, site Internet, Info-Parent

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
Ils peuvent aviser un adulte; Ils peuvent transmettre une note à un adulte.	Ils peuvent contacter un adulte de l'école (par lettre, courriel, téléphone, en se présentant à l'école).	Compléter la fiche de signalement; Aviser la direction ou la psychoéducatrice ou la TES.

**La direction de l'école qui est saisi d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.**

## LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

### Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

Intervenir immédiatement;  
Rencontrer les personnes impliquées (victime, auteur, témoin);  
Aviser le personnel concerné;  
Faire le suivi auprès des parents.

### Mesures de soutien de l'élève victime

Auprès de la victime : Renforcer le comportement de dénonciation, reconnaître l'incident, recueillir l'information, établir un plan de sécurité et assurer le suivi.

### Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

Assurer un climat de confiance et de sécurité, écouter, soutenir les efforts pour l'intégration, travailler sur l'estime de soi, sur les habiletés sociales.

### Mesures de soutien de l'élève témoin

Auprès du témoin : recueillir l'information, renforcer le comportement de dénonciation (faire la différence entre rapporter et dénoncer), décrire le comportement inacceptable et ses effets sur le sentiment de sécurité des élèves (décrire le poids du nombre).

### Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation

Conscientiser les témoins sur leur pouvoir d'action, valoriser leurs actions, les aider à se positionner face à l'événement.

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Après de l'auteur : décrire le comportement inacceptable et amorcer la réflexion sur l'utilisation de ce geste, rappeler le comportement attendu et faire le lien avec le code de vie, développer l'empathie, prévoir une réparation, donner une conséquence et assurer le suivi.</p>	<p>Application du code de vie;  Récréations supervisés;  Suspensions;  Relocalisation dans un autre milieu (en cas extrême).</p>	<p>Dénoncer le rapport de force, défaire les justifications, amener l'élève à trouver un geste réparateur, rappeler le protocole et l'aviser des conséquences d'une récidive, développer les habiletés sociales, donner une sanction.</p>